



Association Fribourgeoise d'Économie Forestière
Freiburgischer Verband für Waldwirtschaft

ASSEMBLEE

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
du samedi 08.05.2010 à 09h00,
au Buffet de la Gare, à Estavayer-le-Lac

Président : M. Gilles Schorderet
Secrétaire : M. Thierry Sottas, FPE - Bulle
Présents : 49 membres, selon liste des présences

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai 2009
3. Rapport annuel du président
4. Compte d'exploitation et bilan de l'exercice 2009
5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux organes responsables
6. Budget 2010 et approbation
7. Informations sur les négociations de la CCT de l'économie forestière fribourgeoise et décision sur la suite à donner au dossier
 - a. Proposition du comité : recommandations pour l'établissement de contrats de travail pour les membres de l'AFEF
 - b. Convention collective de travail
8. Décision sur la proposition de modification statutaire suite au nouveau système de répartition de la redevance du Fonds du bois Forêt
9. Informations sur le marché du bois par La Forestière SA
10. Intervention de M. le Conseiller d'Etat Pascal Corninboeuf
11. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'assemblée

M. Gilles Schorderet, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux invités, aux membres de l'AFEF et à la presse.

Il relève tout particulièrement la présence de :

- M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf,
- Mme Solange Berset, Présidente du Grand Conseil fribourgeois,
- M. Christophe Chardonnens, Préfet du district de la Broye,
- Mmes et MM. les Députés du district de la Broye,
- M. Michel Zadory, représentant du conseil communal d'Estavayer-le-Lac,
- M. Jean-François Rime, Président de l'Industrie Suisse du Bois et Conseiller national,
- M. Pierre Lancoud, Directeur de La Forestière,
- M. Frédéric Blum, agent commercial de La Forestière chargé du secteur fribourgeois,
- M. Pascal Kohler, représentant de l'Association forestière neuchâteloise,
- M. Heinz Bucher, Président de l'Association des forestiers fribourgeois,
- M. Jacques Galley, Président du Syndicat du personnel forestier fribourgeois,
- M. Frédéric Lehmann, représentant de l'AREF section Fribourg,
- M. Michel Niquille, secrétaire de Lignum Fribourg,
- MM. les ingénieurs forestiers,
- Mmes et MM. les représentants de la presse.

M. Gilles Schorderet donne la parole à M. Fritz Burkhalter, vice-président, qui souhaite la bienvenue en allemand.

La parole est donnée à M. Michel Zadory, représentant de la Commune d'Estavayer-le-Lac, qui souhaite à son tour la bienvenue et présente sa commune. La Commune d'Estavayer-le-Lac a le plaisir d'offrir l'apéritif qui suivra l'assemblée.

L'ordre du jour était joint à la convocation. Il n'appelle aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

MM. Aebischer, Perler, Repond et Tesse sont nommés scrutateurs de cette assemblée.

Afin d'établir le quorum, M. Gilles Schorderet demande aux membres présents de lever leurs bulletins de vote. Le total des bulletins de vote est de 130. La majorité se situe par conséquent à 66 voix. Le président rappelle qu'une personne ne peut représenter que six droits de vote au maximum.

Le président déclare l'assemblée générale valablement constituée.

Mme Solange Berset, Présidente du Grand Conseil, transmet les salutations du parlement cantonal. Elle encourage l'AFEF à poursuivre son travail pour la défense de l'économie forestière et des propriétaires forestiers du canton de Fribourg.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai 2009

Le procès-verbal de la dernière assemblée pouvait être consulté au secrétariat de l'association ou sur notre site Internet www.afef.ch.

La lecture de celui-ci n'est pas demandée et aucune remarque n'est formulée.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai 2009 est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

3. Rapport annuel du président

Mesdames et Messieurs,
Chers membres de l'AFEF,

Au terme de ma cinquième année de présidence, voici pour moi venu le moment de vous présenter mon rapport sur l'année écoulée. Une année qui, il faut bien l'avouer, si elle a été moins astreignante physiquement que l'année précédente (année de notre présence à la foire de Fribourg), a fortement mobilisé votre comité sur des décisions stratégiques à prendre pour l'avenir de notre association. Le but visé par votre comité est connu, c'est la défense des intérêts du propriétaire forestier Fribourgeois. C'est là le fil vert de votre comité. Le 56% de la forêt fribourgeoise étant propriété de collectivités publiques, c'est donc le contribuable qui est propriétaire de la majorité de nos forêts et nous ne devons pas l'oublier.

Quels sont les intérêts de ces propriétaires forestiers ?

Et bien, il s'agit tout d'abord de pouvoir garantir la pérennité et l'entretien de leur patrimoine forestier. Je pense là bien sûr à une forêt productrice d'un bois de qualité qui approvisionnera la population en matière première écologique et renouvelable, en premier lieu pour la construction et ensuite pour la production d'énergie. Mais une forêt de qualité nécessite énormément de suivi et de travaux pour les soins aux jeunes forêts et ce sont des interventions déficitaires.

Dans ce sens, l'annonce faite par le Conseil fédéral de diminuer de 50% l'aide octroyée pour l'économie forestière est inadmissible. Il faut savoir que sur Fribourg, pour la période 2008- 2011, environ 80% de la subvention fédérale de 600'000 francs, soit environ 480'000 francs, ont été affectés annuellement aux soins aux jeunes peuplements. Un désengagement unilatéral et incompréhensible de la confédération aurait des conséquences plus que négatives pour la forêt, le personnel et les propriétaires forestiers.

Le contribuable des régions rurales (qui sont de plus en plus désavantagées, on a pu le constater avec la nouvelle péréquation financière cantonale) serait à nouveau appelé à mettre la main au porte-monnaie. Votre comité s'engage à suivre ce dossier et à influencer nos parlementaires fédéraux pour qu'ils refusent cette coupe drastique pour la conservation qualitative des forêts qui soit dit en passant est légalement une tâche partagée de la Confédération et des cantons.

Personnellement, si je salue la volonté d'économie de la Confédération, je ne pourrais qu'encourager M. Leuenberger à alléger son gargantuesque Office fédéral de l'environnement.

Il y a là de nombreux directeurs, chefs, sous-chefs et divers experts en tout genre qui ont un salaire autrement plus conséquent que nos forestiers bûcherons. Paradoxalement, contrairement à nos bûcherons, pour eux, leur utilité et leurs compétences restent parfois à prouver.

Le propriétaire forestier vise également à une certaine rentabilité. Une rentabilité qui est obligatoire pour motiver le propriétaire privé à exploiter et je vous le rappelle, 44% de la forêt fribourgeoise est aux mains

de particuliers, soit 18'000 hectares et c'est là que se trouvent principalement les réserves de bois. Alors bien sûr on ne s'attend pas chez nous à des rendements visés par UBS, Novartis et consorts. Dans notre milieu, point de bonus disproportionnés, injustifiables et totalement choquants. Pour nous, il s'agit tout simplement d'avoir un retour sur nos investissements, de pouvoir rétribuer et donner des conditions de travail correctes au personnel que nous employons et de ne pas perdre d'argent.

Je mets donc en garde toutes les personnes qui auraient tendance à militer pour une ouverture incontrôlée des marchés et de nos frontières, qui prônent la libre circulation des personnes et des biens, qui critiquent l'îlot de cherté qu'est la Suisse et qui dans un même temps revendiquent plus de vacances, moins d'heures de travail et une augmentation des salaires. A mon avis, ils sont gentiment en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis.

Un autre intérêt des propriétaires forestiers, c'est d'être unis dans les négociations et dans la commercialisation de nos produits. On ne peut que déplorer l'épisode malheureux de Friholz S.A. et du manque de confiance de certains d'entre nous envers cette société de commercialisation qui appartenait aux propriétaires forestiers. Le volume de bois commercialisé par Friholz ne garantissait pas la viabilité et la pérennité de l'entreprise et le conseil d'administration a raisonnablement entrepris des démarches pour que les propriétaires ne perdent pas d'argent. Les activités de Friholz ont donc été reprises par La Forestière SA au 1^{er} novembre 2009.

Les avantages de travailler avec La Forestière :

- *Il s'agit d'une organisation de propriétaires et exploitants forestiers spécialisée dans la vente du bois de service dans les cantons de Vaud, de Genève, du Bas Valais et maintenant de Fribourg,*
- *Elle est bien installée en suisse romande depuis plus de 80 ans,*
- *Elle a du professionnalisme et un portefeuille de clients important et diversifié*
- *Elle entretient de bonnes relations avec les scieurs fribourgeois,*
- *La garantie de paiement.*

Le comité ne peut que vous encourager à contacter La Forestière pour la prochaine commercialisation de vos bois. M. Lancoud, Directeur de La Forestière, vous donnera certainement quelques informations au point 9 de notre ordre du jour. A préciser que La Forestière a réservé un siège de son Conseil d'administration à un représentant fribourgeois. C'est notre ami et membre du comité Henri Buchs qui a accepté cette fonction et on l'en félicite et le remercie pour son engagement.

Autre poste à responsabilités où siège dorénavant un membre de notre comité : notre vice-président Fritz Burkhalter a été élu au comité central de l'Economie Forestière Suisse. Bravo Fritz, nous te souhaitons plein succès et beaucoup de plaisir dans ta nouvelle fonction.

L'assemblée des délégués de l'EFS a elle, accepté la réforme du financement de l'association proposé par le comité central et ceci après de très larges consultations.

Votre comité a donc dû lui aussi du revoir le financement de notre association puisque le montant de la cotisation à l'EFS passe de 5400 francs à 8500 francs, que nos activités augmentent et logiquement également la facture de secrétariat et de gestion de la Fédération patronale et économique.

Votre comité a donc conclu un mandat de prestations avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. D'entente avec M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, nous avons établi une liste de tâches que l'AFEFE assumera non seulement pour le propriétaire forestier mais également comme

association centrale dans l'économie forestière cantonale. Vous pourrez découvrir les incidences de ces modifications lors de la présentation du budget 2010.

En ce qui concerne les actions de votre comité et du secrétariat, elles ont été nombreuses et diverses :

- L'organisation de la rencontre annuelle des présidents de corporations et unités de gestion forestière où nous avons présenté entre autre le suivi de l'évolution économique des unités de gestion forestière.
- Les réponses à diverses consultations, par exemple le projet des nouveaux usages suisse du commerce de bois brut.
- La gestion du club du bois et de la forêt du Grand Conseil. (Là également il est de l'intérêt du propriétaire forestier de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction publique et d'avoir de bon contact avec le législateur cantonal.)
- La poursuite les discussions en vue d'une convention collective de travail pour le personnel forestier fribourgeois, (nous y reviendrons au point 7 de notre ordre du jour).
- La participation à la matinée organisée par le service forestier au sujet du marché du travail dans nos forêts.
- L'émission de plusieurs avis ou propositions à nos partenaires de la filière du bois et aux instances fédérales et cantonales,

La liste bien entendu n'est pas exhaustive, mais nous pouvons nous féliciter des bons et cordiaux rapports que nous entretenons avec tous les partenaires de la filière bois, même si parfois nos intérêts sont divergeant.

Je tiens également à remercier la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts, ainsi que le service forestier pour sa collaboration et sa confiance envers le comité de notre association.

Pour terminer, afin d'améliorer les contacts directs avec nos membres, le comité a décidé que chaque dernière séance de l'année se ferait à l'extérieur chez l'un de nos membre. Le dernier comité de l'année 2009 a eu lieu au Centre forestier de Châtel-St-Denis sur invitation de la commune. La discussion que l'on a eue avec le forestier et le Syndic du lieu fut enrichissante et fort instructive. Nous continuerons donc à sillonner notre beau canton à votre rencontre et à la rencontre de vos forestiers.

Merci de votre attention.

Gilles Schorderet

4. Compte d'exploitation et bilan de l'exercice 2009

Les comptes ont été joints à la convocation.

M. Thierry Sottas présente et commente les comptes 2009 de l'association. Le total des recettes se monte à Fr. 69'692.85 pour un total de dépenses de Fr. 59'984.60, d'où un bénéfice de Fr. 9'708.25.

La fortune au 31.12.2009 se monte à Fr. 189'803.36.

5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux organes responsables

Les comptes de l'exercice 2009 ont été vérifiés par la fiduciaire Fiduconsult SA à Bulle.

M. Andréas Aebersold donne lecture du rapport de l'organe de révision daté du 3 mai 2010.

Décision :

Aucune remarque n'est formulée par ladite fiduciaire et les comptes 2009 sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité, avec décharge au caissier et aux organes responsables.

6. Budget 2010 et approbation

M. Thierry Sottas présente le budget de l'association pour l'exercice 2010.

Celui-ci totalise Fr. 71'900.- de recettes pour Fr. 78'250.- de charges, soit une perte budgétée de Fr.6'350.-.

Décision :

Le budget 2010 est accepté à l'unanimité.

7. Informations sur les négociations de la CCT de l'économie forestière fribourgeoise et décision sur la suite à donner au dossier

a. Proposition du comité : recommandations pour l'établissement de contrats de travail pour les membres de l'AFEF

En préambule, M. Gilles Schorderet rappelle la position des membres du comité de l'AFEF qui était jointe à la convocation. Le comité demande à l'assemblée de le soutenir dans sa démarche visant à l'établissement de contrats type de travail pour l'ensemble des membres employeurs de l'AFEF et de ne pas adhérer, pour l'instant, à une convention collective de travail avec force obligatoire.

Le président donne la parole aux différentes parties afin d'exprimer leur position avant le vote.

De son côté, M. Jacques Galley, président du Syndicat du personnel forestier fribourgeois, souhaite que les membres de l'AFEF adhèrent à une CCT qui serait signée entre l'AFEF et SPFF pour devenir par la suite force obligatoire.

M. Eric Pasche, président de l'Association romande des entrepreneurs forestiers, explique pourquoi les entrepreneurs forestiers fribourgeois se sont retirés des négociations. L'AREF souhaite arriver à une CCT, mais les coûts sont trop différents entre les corporations forestières et les entreprises forestières privées. Le marché doit être ouvert et équitable pour tous.

M. Gilles Schorderet rappelle que le comité de l'AFEF souhaite également aboutir à une CCT mais avec tous les partenaires et non pas sans la présence de l'AREF. Il n'est pas non plus du rôle de l'AFEF de demander la force obligatoire d'une CCT, le rôle de l'AFEF est de défendre les intérêts des propriétaires forestiers.

Après avoir laissé les membres exprimer leur avis, le président passe au vote.

Décision :

Les membres présents acceptent de soutenir la proposition du comité d'établir des recommandations pour l'établissement de contrats type de travail par 64 voix pour contre 63 voix et 3 abstentions.

b. Convention collective de travail

Décision :

La proposition du comité au point 7a ayant été acceptée, ce point 7b n'est pas voté.

8. Décision sur la proposition de modification statutaire suite au nouveau système de répartition de la redevance du Fonds du bois Forêt

Le nouveau système de répartition de la redevance versée au Fonds du bois Forêt était annexé à la convocation.

Le président rappelle que la redevance versée par les propriétaires forestiers n'est pas plus importante qu'avant et se monte toujours à Fr. 1.- par m³ de grume de sciage vendue. Les Fr. 0.10 de contribution à l'AFEF ne seront plus encaissés.

Le président précise encore qu'il ne s'agit en aucun cas d'une cotisation supplémentaire, mais simplement d'une modification statutaire pour que le montant reversé à l'AFEF par le Fonds du bois soit considéré comme une cotisation.

Le nouvel article 31 est lu par le président avant de passer au vote :

Article 31

Les membres versent à l'Association les cotisations suivantes :

- 1 Les cotisations ordinaires, fixées par l'assemblée générale et calculées au prorata des surfaces forestières.**

Les associations régionales et les corporations bénéficient d'un tarif préférentiel.

- 2 Les cotisations variables, fixées par le règlement du Fonds du bois Forêt et calculées au prorata des mètres cubes de grumes de sciage vendus.**
- 3 Les membres invités sont exonérés de toute cotisation.**

Décision :

Les membres présents acceptent à l'unanimité la proposition de modification statutaire et le nouvel article 31 tel que ci-dessus.

9. Informations sur le marché du bois par La Forestière SA

M. Pierre Lancoud, directeur de La Forestière SA, donne des informations sur les points suivants :

- la reprise de Friholz SA,
- l'état du marché du bois en Suisse et à l'étranger,
- les statistiques de vente mensuelles en comparaison avec les années précédentes,
- l'évolution mensuelle des prix comparée aux années précédentes,
- les tendances du marché.

10. Intervention de M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf

M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf présente à l'assemblée des informations sur les thèmes ci-dessous.

- Le Conseil d'Etat va prendre position sur le nouveau programme de réduction budgétaire de la Confédération. Il n'est pas normal de baisser encore les aides pour les soins aux jeunes peuplements. Cette décision aura des conséquences directes très douloureuses pour les forêts.
- Il est réjouissant de constater que le rôle social de la forêt est d'avantage pris en compte dans le nouveau projet du programme forestier suisse.
- Les mondes forestier et agricole doivent être attentifs au danger de l'augmentation de la biodiversité.
- Un groupe de travail étudie actuellement la stratégie d'évolution des unités de gestion forestière. Ce projet sera présenté par l'AFEF en septembre aux présidents de corporations forestières.
- La reprise de Friholz SA par La Forestière.
- Le canton de Fribourg donnera une aide de Fr. 12.- par m³ pour le débardage par câble grue dans les forêts de montagne.

11. Divers et propositions individuelles

M. Fritz Burkhalter transmet les salutations du comité central de l'EFS. Il informe que l'EFS est également intervenu auprès de la Confédération pour lutter contre les nouvelles baisses de subventions pour les soins aux jeunes peuplements. L'EFS propose de baisser les aides pour la biodiversité et en contrepartie d'augmenter les aides pour les soins aux jeunes peuplements.

M. Jean-François Rime précise que le problème vient également du fait que la forêt fait partie du département de l'environnement. De cette manière, la fonction de production de la forêt est trop souvent mise de côté au profit de la fonction environnementale. Par ailleurs, il faut être conscient qu'il est extrêmement difficile de contrer un programme de réduction budgétaire de la Confédération.

M. Fritz Burkhalter remercie le président, M. Gilles Schorderet, pour tout le travail effectué et son dévouement à la défense des propriétaires forestiers fribourgeois.

Au terme de cette assemblée annuelle, le président remercie ses collègues du comité pour leur soutien et le secrétariat pour tout le travail effectué.

**Association Fribourgeoise
d'Economie Forestière**



Thierry Sottas, secrétaire patronal

Bulle, juillet 2010